

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), mention second degré

RNCP27252 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	333
Code(s) ROME	K2107, K2109, K2103, K1207, K1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Bordeaux

<http://www.u-bordeaux.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel inscrit son action dans les principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école où il fait partager les valeurs de la République.

Il organise, prépare et met en oeuvre des situations d'apprentissage dans les différents champs enseignés en collège ou lycée à partir des instructions officielles (programmes) et de son analyse de l'activité des élèves et du fonctionnement de la classe, en tenant compte de la diversité des élèves.

Il identifie les difficultés d'apprentissage des élèves et met en place des aides différenciées pour aider les élèves à les dépasser.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises recouvrent celles définies dans le référentiel des emplois par l'arrêté du 01/07/2013 NOR-MENE (JO 18/07/2013) MEN -DGESCO A3-3

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Communiquer en langue française pour des publics variés
- Utiliser une langue étrangère dans les situations exigées de son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur scolaire : établissements scolaires du second degré (collèges, lycées généraux et technologiques, lycées

professionnels)

Secteur extra-scolaire :

- associations (périscolaire, socio-éducatif, socio-culturel...)
- collectivités territoriales
- organismes de formation

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Professeur des lycées et collèges en France et à l'étranger
- Médiateur animateur culturel
- Ingénieur de formation
- Formateur dans un organisme public ou privé

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	1 850 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (34 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	29 291
Jugés difficiles à recruter	50 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs W0X90 — Professeurs du secondaire W0X91 — Directeurs d'établissements du secondaire ou du supérieur et inspecteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury comprend :

- des enseignants-chercheurs, des enseignants ou des chercheurs participant à la formation
- de professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury comprend :

- des enseignants-chercheurs, des enseignants ou des chercheurs participant à la formation
- de professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé :

- d'une majorité d'enseignants-chercheurs
- de personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27252/>